

CPER 2007-2013

Bilan annuel 2014

■ Session du 23 juin 2015

■ Avis présenté par Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

*Entendues les interventions de Loïc REVEILLE (FO), Joseph ROCHER (CFDT),
Yvic KERGROAC'H (CGT), Patrice POLLONO (CCIR).*

82 votants. Adopté par : 80 pour, 2 abstentions.

1. Un contrat pour relever des défis

Le Contrat de projets 2007-2013 a été signé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional le 17 mars 2007.

Le CESER a fait part de ses observations au fil de l'eau, chaque année.

Le CPER a été conçu par les deux principaux signataires sur la base d'un diagnostic territorial dont les éléments fondamentaux étaient rappelés en introduction du contrat, faisant état des atouts, des forces et des faiblesses que connaissait la région il y a huit ans. Il était construit sur 4 axes à partir de cet état des lieux :

- Axe1 : L'économie de la connaissance, la compétitivité, l'innovation et l'emploi (614 M€)
- Axe 2 : L'environnement et le développement durable (122,5 M€)
- Axe 3 : L'accessibilité et les transports (402,5 M€)
- Axe 4 : Le développement territorial et la cohésion sociale (235,5 M€)

Parallèlement, et pour la même période, le PO FEDER était construit sur quatre axes parallèles. Pour chacun d'entre eux, la Région et l'Etat s'étaient fixés des objectifs à atteindre.

Ces deux politiques complémentaires mobilisaient plus d'1,37 Md€ au titre du CPER (Etat-Région et autres financeurs) et 302 M€ pour le FEDER. Compte-tenu de l'effet levier du FEDER, ce sont plus de 2,5 Md€ qui ont été engagés pour les Pays de la Loire sans compter les autres fonds européens (FSE, FEADER, FEP, INTERREG...)

2. Le bilan en termes financier

Le bilan de réalisation du CPER prévu à hauteur de 490,704 M€ pour l'Etat et de 510,611 M€ pour la Région et au global programmé à 92% montre que l'année supplémentaire 2014 a permis de réaliser des niveaux de réalisation satisfaisants et supérieurs au Contrat 2000-2006 mais sur 8 années au lieu de 7.

		Le cycle de réalisation du CPER 2007-2014							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etat	Engagé	50,02	104,29	196,92	259,70	306,75	350,56	392,86	415,079
	Mandaté	17,27	56,57	108,91	166,82	211,53	269,20	309,45	343,957
Région	Engagé	95,54	160,34	256,10	324,81	387,95	433,13	468,24	480,126
	Mandaté	27,81	75,83	152,13	206,96	268,83	323,98	377,4	409,096

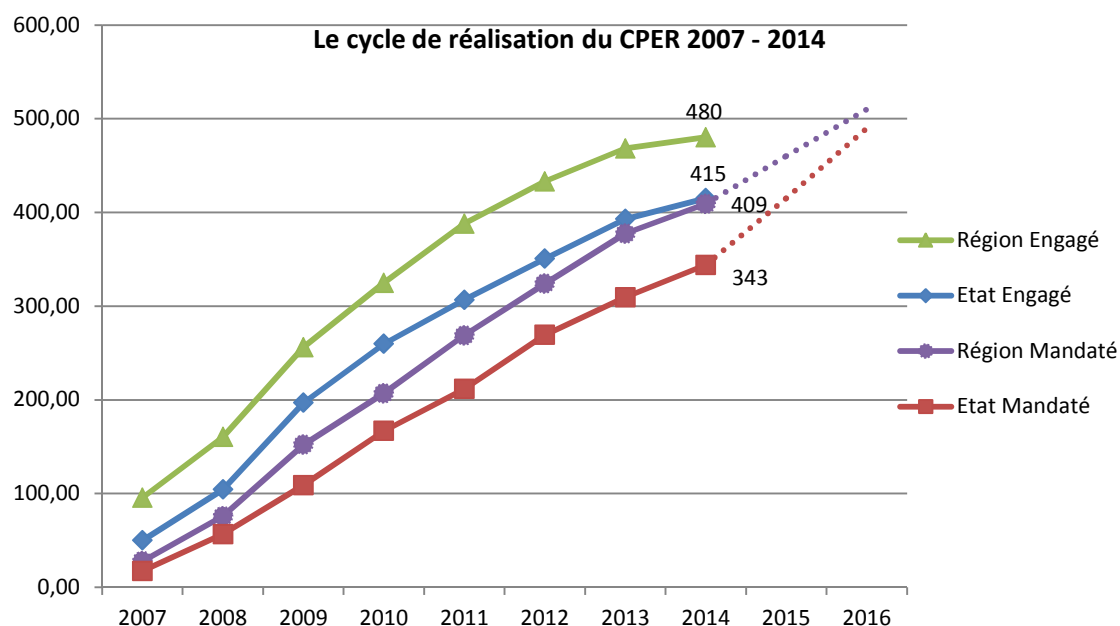
En volume

		Le cycle de réalisation du CPER 2007-2014							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etat	Engagé	10,2%	21,3%	40,1%	52,9%	62,5%	71,4%	80,1%	84,6%
	Mandaté	3,5%	11,5%	22,2%	34,0%	43,1%	54,9%	63,1%	70,1%
Région	Engagé	18,7%	31,4%	50,2%	63,6%	76,0%	84,8%	91,7%	94,0%
	Mandaté	5,4%	14,9%	29,8%	40,5%	52,6%	63,4%	73,9%	80,1%

En pourcentage

Comme le CESER l'avait déjà souligné lors du précédent bilan, le degré d'avancement diffère entre l'Etat et la Région en taux d'engagement de presque 85 % pour le premier et de 94 % pour le second (écart de 9,4 points en engagements, et 10 points en mandatements, représentant en volume financier un écart de 65 M€), ce qui pose question. Le CESER souhaiterait être éclairé sur ce point.

Le montant des restes à payer (crédits engagés moins crédits mandatés) s'élève à 71 M€ pour chaque partenaire lissés jusqu'en 2016 sur la projection suivante :



Le CESER juge ce résultat globalement positif et souligne, comme l'indique le rapport, que la Région des Pays de la Loire a été une région « vertueuse », ayant fait mieux qu'ailleurs grâce au volontarisme des deux partenaires, se situant au premier rang en termes d'engagement (taux moyen national 66,9 %) et en termes de paiements (taux moyen national 63,1 %).

Cette forte consommation des crédits démontre l'importance des besoins et va dans le sens d'une sous dotation dénoncée par le CESER compte tenu du poids démographique et économique de la Région.

3. Quel bilan qualitatif ?

A l'heure du bilan et de la conclusion de ce contrat dont la durée initialement prévue a été rallongée d'une année (2014), au-delà d'une approche purement financière se limitant à constater le niveau de consommation des crédits, la question est de savoir si les objectifs visés ont été atteints, les défis relevés.

Néanmoins, il convient de rappeler que ce contrat s'est déroulé dans un contexte mondial, européen et national particulier avec la crise financière de 2008 et la crise économique et sociale qui s'est installée depuis durablement, ce qui a pu avoir pour conséquence d'amoinrir les effets des moyens déployés.

Concernant **l'économie de la connaissance, la compétitivité, l'innovation et l'emploi** (Axe I) plusieurs défis étaient à relever, en particulier le retard pris par l'enseignement supérieur en matière d'équipements, la recherche et l'innovation et par l'ouverture à l'international ainsi qu'en matière de compétitivité. Cet axe a permis de soutenir des projets structurants tels que technocampus EMC2 et de beaux projets d'enseignement supérieur et de recherche (IUT d'Angers, IRS2, le Campus du végétal, SEMREV, l'IEA, ESPE au Mans...). D'une manière globale, le nombre d'étudiants a progressé d'environ 10 %, faisant passer la région du 9e au 5e rang national. Les effectifs de la recherche ont progressé de 20 %, mais avec des disparités, les Pays de la Loire demeurant au 9e rang du nombre de chercheurs publics, la part ligérienne des publications scientifiques est en augmentation et représente 3 %, celle de la DIRDA de 40 %. La région fait aussi l'objet d'une reconnaissance croissante à l'échelle internationale et a vu ses exportations augmenter, la plaçant désormais au 8^e rang. Ces quelques tendances démontrent que les efforts déployés, notamment par l'intermédiaire de ce contrat ont porté leurs fruits mais qu'il reste encore une importante marge de progression pour que la région accède à un rang correspondant à son poids démographique et économique.

Concernant **l'environnement et le développement durable** (Axe II)

La région compte désormais 19 réserves naturelles régionales, tandis que le déploiement du réseau Natura 2000 s'est poursuivi. Le soutien et l'accompagnement du syndicat mixte du Marais Poitevin a permis le retour de sa labellisation le 15 juin 2014. En revanche, en matière de préservation de la qualité de l'eau, les objectifs ne sont pas atteints (nitrates et pesticides) et en termes de classement national, les Pays de la Loire sont désormais derrière la Bretagne qui a réussi à combler son retard. Le projet d'usine de dessalement de l'île d'Yeu a été abandonné mais remplacé par la liaison haut débit avec le continent. En matière d'économie d'énergie, les outils mis en œuvre ont permis notamment en combinaison avec les contrats de territoire d'encourager avec succès des démarches d'écodéveloppement et d'éco-responsabilité mais la région couvre seulement 23 % de ses besoins en 2014 et reste fortement importatrice. La part des renouvelables continue de croître, mais au même rythme que la moyenne française, assurant 7,5 % de la production régionale. Pour l'éolien terrestre, la région reste au septième rang des régions françaises et elle se situe au

cinquième rang pour le photovoltaïque. Toutefois, les retombées économiques bénéficient aux gros donneurs d'ordre mais très peu au tissu régional. Le profil de production des Pays de la Loire changera notablement à partir de 2020 avec les mises en service progressives des deux parcs éoliens offshore prévus.

Concernant **l'accessibilité et les transports** (Axe III), les attendus du CPER relevaient notamment « *la nécessité de modernisation de voies ferrées avec les perspectives préoccupantes de saturation de l'axe Nantes-Angers, les faibles performances de la liaison Nantes-Rennes et la vétusté de l'infrastructure sur la ligne Nantes-Bordeaux, au-delà de La Roche-sur-Yon* », force est de constater que ces questions restent 8 ans plus tard d'actualité, et doivent être reportés sur le contrat 2015-2020. La situation du Port de Nantes-Saint-Nazaire, dont le trafic est passé de 34,4 M de tonnes en 2006 à 26,4 M de tonnes en 2014, pose la question de la mise en œuvre du plan stratégique de cet équipement. Le contrat a néanmoins permis notamment l'électrification de la ligne Nantes-La Roche-sur-Yon-Les Sables d'Olonne et la réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant accueillant chaque jour 3000 voyageurs.

Concernant **le développement territorial et la cohésion sociale** (Axe IV), il a permis notamment la réalisation de projets emblématiques pour le développement des territoires, tels que le PEM Haluchère Babinière à Nantes, l'espace Saint Louis à Cholet, l'espace culturel des Jacobins au Mans, le pôle culturel à La Roche sur Yon, l'abbaye royale de Fontevraud, l'église Saint Pierre à Saumur ou les projets de l'île d'Yeu... En revanche, la restauration du château de Saumur a pris du retard, nécessitant le report sur une convention complémentaire au CPER 2015-2020 votée au Budget Supplémentaire. A noter également les retards pour Laval au titre du "développement de l'attractivité des agglomérations".

En conclusion

Le CESER salue le bon degré d'exécution financière de ce contrat plaçant la Région des Pays de la Loire au 1^{er} rang des Régions.

Le CESER regrette que de tels contrats ne se fixent pas d'objectifs précis et chiffrés à atteindre. L'absence de telles données et celle également d'indicateurs ne permet pas une véritable évaluation qualitative. Seules quelques tendances peuvent être relevées mais le poids réel du contrat est difficile à estimer. Ces tendances démontrent néanmoins que les retards de la région en matière notamment de recherche ou de mobilité mettent du temps à se combler.

Le CPER 2015-2020 s'inscrit dans la continuité du contrat 2007-2014 qui vient de s'achever en termes de recherche et innovation ou de mobilité et doit permettre de poursuivre l'effort engagé. Mais ce contrat n'est pas à la hauteur, comme le CESER l'a déjà écrit, des enjeux et défis à relever. Il laisse sans réponse certains investissements pourtant indispensables, compte tenu des enjeux démographiques à venir et du développement économique attendu.